



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Conformément à l'article 1007 du *Code municipal* (L.R.Q., c.C-

27.1), le rôle de perception est déposé au bureau municipal et les comptes de taxes seront expédiés dans le délai imparti.

**Bureau municipal
113, rue de l'Église
La Visitation-de-l'Île-Dupas**

**DONNÉ à la Visitation-de-l'Île-Dupas, ce 31^e jour du mois de janvier de
l'an deux mille dix-huit.**

**Sylvie Toupin
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Sylvie Toupin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de la Visitation-de-l'Île-Dupas, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi, le 31 janvier 2018 entre 8h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31 janvier 2018.
Sylvie Toupin